

La Gendarmerie nationale : missions, métiers et formation

Présentation de la Gendarmerie Nationale

Pour assurer la sécurité intérieure de la nation française, les forces de l'ordre recrutent chaque année des candidats ayant le sens du devoir et la **vocation** pour assurer la **défense** et la **protection** du territoire. Depuis 2009, la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) est rattachée au Ministère de l'Intérieur et occupe 95 % du territoire pour y maintenir l'ordre public général et assurer des missions de police judiciaire. Hommes et femmes de la Gendarmerie Nationale se relaient pour assurer la sécurité du pays 365 jours par an et 24h/24.

Missions Gendarmerie Nationale

Les missions occupées par la Gendarmerie Nationale sont de deux natures :

- Des missions d'ordre public ;
- Des [missions de police judiciaire](#).

Ordre public et sécurité

La Gendarmerie Nationale œuvre pour maintenir l'ordre et assurer la sécurité des personnes et des biens. A ce titre, elle peut venir en aide aux personnes en danger, venir assurer la protection des édifices publics ou assurer la vigilance dans des lieux publics où se déroulent des événements particuliers.

La Gendarmerie mobile intervient sur la scène des manifestations ou vient en renfort d'autres forces de l'ordre lors d'opérations anti-terrorisme. Le Gendarme peut être missionné pour assurer la protection de personnalités.

Son travail d'ordre public et de sécurité consiste aussi à prévenir les accidents en participant au contrôle sur les axes routiers et, si besoin, en réprimant les contrevenants à l'ordre public. Il a la possibilité de verbaliser des usagers, de dresser un procès-verbal pour rendre compte d'une situation à sa hiérarchie.

Missions de police judiciaire

Les activités liées aux missions de police judiciaire occupent **40 %** du temps de la Gendarmerie. Dans ce cadre, les Gendarmes pourront notamment opérer des surveillances en vue du démantèlement de réseaux de trafic de stupéfiants, participer à des enquêtes criminelles et **rechercher des preuves** et des renseignements pour les besoins d'une [enquête judiciaire](#), entendre des suspects et rédiger des rapports, etc.

Devenir Gendarme : pour qui ?

Que vous soyez salarié à la recherche d'un nouvel emploi, sans travail ou en fin de scolarité, en recherche de reconversion vers un métier qui vous passionne, la Gendarmerie Nationale est une institution qui recrute régulièrement de nouveaux candidats motivés pour exercer le métier de Gendarme.

Forte d'un effectif de **155 000 personnes**, la Gendarmerie Nationale offre l'opportunité d'intégrer des unités et spécialités répondant aux aspirations les plus diverses. Avec **20 % de femmes**, la Gendarmerie Nationale s'adresse à tous et les métiers autrefois réservés aux hommes sont aujourd'hui accessibles aux femmes qui peuvent intégrer le [GIGN](#) si elles rassemblent les conditions nécessaires. Dans ces effectifs, militaires et civils peuvent se rejoindre dans une même ambition : servir leur patrie et protéger ses biens et ses citoyens.

Critères d'éligibilités

Selon le type de concours que vous souhaitez passer, vous devrez répondre à certains critères pour vous présenter aux tests. Si les tests de sélection pour devenir **Gendarme Adjoint Volontaire** sont accessibles sans diplôme, d'autres concours comme celui de **Sous-officier de Gendarmerie** sont accessibles avec un baccalauréat ou plus.

Par exemple, pour vous présenter aux sélections de Gendarme Adjoint Volontaire (GAV), vous devrez impérativement :

- Avoir la nationalité française ;
- Être âgé de 17 ans (minimum) à 26 ans (maximum) l'année du dépôt de votre candidature ;
- Être en bonne santé et parfaitement apte physiquement, ce qui sera évalué par le corps médical de la Gendarmerie Nationale ;
- Être en règle concernant vos obligations de service militaire ;
- Pour les concours de GAV APJA, vous devrez avoir les tailles physiques minimum requises ;
- Bien sûr, il faut réussir les tests de sélection.

Si vous souhaitez vous présenter au concours de Sous-officier de Gendarmerie (SOG), les critères d'éligibilités seront les suivants :

- Être âgé au moins de 18 ans et ne pas avoir plus de 35 ans l'année du dépôt de votre dossier de candidature au concours ;
- Avoir une bonne moralité (casier judiciaire vierge) ;
- Vous devez jouir de vos droits civiques ;
- Être physiquement apte (certificat médical) ;

Attention, vous ne pourrez pas vous présenter plus de trois fois à chaque concours.

Les concours, s'ils mènent à la réussite, sont toujours suivis d'une formation de plusieurs mois au sein de la Gendarmerie Nationale, où les aspects **théoriques et pratiques** de la fonction seront vus plus en détails. Les candidats sont donc suivis dès leur entrée dans la Gendarmerie et, dans le cas des Gendarmes Adjointes Volontaires, la possibilité leur est offerte au bout de 5 ans de faire carrière dans la Gendarmerie Nationale ou, s'ils s'aperçoivent que le métier n'est pas fait pour eux, de retourner à la vie civile.

Qualités physiques et techniques

Tous les métiers de la Gendarmerie Nationale demandent une **bonne condition physique**. C'est pourquoi, un certificat médical est demandé au moment de passer les concours. Si la bonne condition physique est essentielle pour tous les Gendarmes, elle devient obligatoire pour certains métiers comme les [Gendarmes mobiles](#) ou les [Gendarmes du GIGN](#).

Certains types de métiers nécessitent aussi du sang-froid, de la maîtrise de soi et une bonne résistance au stress pour aller au-devant de publics parfois potentiellement dangereux. Le sang-froid est particulièrement requis lorsque le métier exige un port d'arme à feu et le Gendarme devra savoir dans quelle situation il peut en faire usage dans le respect du code de déontologie.

Pour travailler dans les unités administratives, le Gendarme doit être organisé, réactif et comprendre rapidement les consignes qu'il reçoit de ses supérieurs. Comme toute institution militaire, le candidat qui souhaite devenir Gendarme doit savoir obéir et respecter sa **hiérarchie**.